



COMMUNE DE
SAINT-AIGULIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code des Collectivités
Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira au Foyer Municipal,
le Vendredi 05 juin 2026 à 18h00.

Affiché, le 29 mai 2026

Le Maire,



ORDRE DU JOUR : SESSION ORDINAIRE

- Election des délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des Sénateurs de la Charente-Maritime